

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-038
	Séance du : 25/06/2025
Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	

Le vingt-cinq juin 2025, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Nathalie PIAT, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renauld CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Excusés :

Autres participants : Jean VARELA, Alain PONS DE VINCENT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Béatrice AMAT, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu les articles L.1414-2, L.1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 23 portant dispositions relatives au personnel ;

Considérant que conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-1.

La Commission d'appel de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, soit le Directeur de l'EPCC ou son représentant,
- de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de l'EPCC, un représentant du ministre en charge de la concurrence peuvent participer, aux réunions de la commission, avec voix consultative (leurs observations sont consignées au procès-verbal). Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de chaque commission doivent être élus en son sein par le Conseil d'Administration, au scrutin à main levée, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés.

Le nombre d'élus est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune des listes.

Considérant que Le Conseil d'Administration, par la délibération N°2025-023 du 20/05/2025 a fixé les conditions de dépôts des listes, en application des dispositions des articles L.1431-1 et suivants et R.1431-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Considérant que à la date butoir du 15 juin 2025, 17h00, une seule liste a été reçue :
Titulaires :

- Véronique BRUNET
- Agnès ROBIN
- Tasnime AKBARALY
- Jackie GALABRUN-BOULBES
- Marion BRUNEL

Suppléants :

- Génies BALAZUN
- Florence MARCH
- Mylène LUCAS
- Anne PUCCINELLI

A cette fin, il est proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection à main levée, selon les conditions définies ci-dessus.

RESULTATS DES ELECTIONS 1^{er} tour du scrutin :

Sièges à pourvoir : 5 titulaires, 5 suppléants

PV	Nombre
Présents (émargements)	8
Votants	13
Votes abstention	0
Votes contre	0
Votes pour	13
Suffrages exprimés (pour – abstentions - contres)	13
Quotient (suffrage exprimés/sièges à pourvoir)	2,6

RESULTATS	Nombre de voix	Attribution au quotient
Liste 1 Titulaires	13	5
Liste 1 Suppléants	13	5

SONT ELUS :

Pour les membres titulaires :

- Véronique BRUNET
- Agnès ROBIN
- Tasnime AKBARALY
- Jackie GALABRUN-BOULBES
- Marion BRUNEL

Pour les membres suppléants :

- Génies BALAZUN
- Florence MARCH
- Mylène LUCAS
- Anne PUCCINELLI

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

D'approuver ces modalités d'organisation de scrutin, autorisent les membres élus à exercer toutes fonctions dans ce cadre, autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Annexe : dépôt de liste pour la CAO du 06 juin 2025

Fait à Montpellier, le 25 juin 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
23 JUL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**



Montpellier, le 6 juin 2025

Monsieur Michaël Delafosse.
Président de l'EPCC Cité européenne du théâtre et des arts associés-domaine d'O

Objet : dépôt de liste pour la CAO de l'EPCC Cité européenne du théâtre et des arts associés- domaine d'O

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration de la Cité européenne du théâtre a, dans sa séance du 20 mai 2025, défini les conditions de dépôt des listes pour constituer sa Commission d'appel d'offres.

Dans ce cadre et dans le respect des modalités de dépôt des listes, j'ai l'honneur de vous adresser ce jour une liste comportant 5 membres titulaires et 4 membres suppléants, tous membres du Conseil d'administration de l'EPCC :

Titulaires :

- Véronique BRUNET
- Agnès ROBIN
- Tasnime AKBARALY
- Jackie GALABRUN-BOULBES
- Marion BRUNEL

Suppléants :

- Génies BALAZUN
- Florence MARCH
- Mylène LUCAS
- Anne PUCCINELLI

Je vous remercie d'enregistrer ce dépôt de liste afin qu'elle soit prise en compte lors du vote de constitution de la CAO au prochain CA de l'EPCC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Véronique BRUNET

**1^{ère} adjointe au Maire de Montpellier
Conseillère métropolitaine**

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRault**

23 JUIL 2025

**D.R. L.
GREFFE - M.E.R.A.**



